

# CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP2)

## - MODULE COMPLEMENTAIRE -

PRO-291.82-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



### Public visé

---

Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 2 par équivalence (sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale titulaire de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'intérieur).

### Prérequis

---

Justification du statut actuel ou passé de sapeur-pompier ou de pompier militaire

Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé)

SST, PSE 1 ou PSC 1 en cours de validité

Aptitude physique attestée

*Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005*

### Type d'action

---

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

### Codes de formation

---

**Formacode** : 42811 – SSIAP

**NSF** : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

### Textes officiels se rapportant à l'action de formation

---

- SSIAP : Arrêté du 2 mai 2005
- Réglementations ERP et IGH : Arrêté du 25 juin 1980, Arrêté du 30 décembre 2011

### Durée

---

- 28 heures (4 jours)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50% du temps de formation

## Périodicité

---

Recyclage (2 jours de formation) ou remise à niveau (3 jours de formation) tous les 3 ans (nous consulter)

## Nombre de participants par groupe

---

12 personnes maximum

## Moyens d'encadrement

---

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Organisme de formation agréé par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

## Moyens pédagogiques

---

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire au début de la formation (à valider avec l'organisme).
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

## Moyens techniques

---

**Dans le cas d'une formation intra-entreprise, les équipements ci-dessous doivent obligatoirement être mis à disposition par l'entreprise :**

- Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique devra être effectuée dans un centre agréé.

## Moyens d'évaluation

---

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de fiches standardisées correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Une attestation de remise à niveau est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## Objectif de la formation

---

Ce module vise à donner au candidat, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires à la tenue des emplois encadrés par l'arrêté du 2 mai 2005 qu'il n'a pas acquis dans sa précédente fonction.

Ce module n'est pas soumis à évaluation : son suivi permet l'obtention du diplôme SSIAP à l'issue de la formation.

## Programme détaillé de la formation

---

- **Manipulation des systèmes de sécurité incendie (séquences 1 et 2 de la 2<sup>ème</sup> partie du référentiel pédagogique)**
  - ↳ Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux
  
- **Hygiène et sécurité au travail en matière de sécurité incendie (séquence 1 de la 3<sup>ème</sup> partie du référentiel pédagogique)**
  - ↳ Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie
  
- **Chef du poste central de sécurité en situation de crise (séquences 1 et 2 de la 4<sup>ème</sup> partie du référentiel pédagogique)**
  - ↳ Connaître les procédures et consignes
  - ↳ Gérer les intervenants
  - ↳ Prendre les décisions adaptées
  - ↳ Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers
  
- **Bilan de la formation**

## Tarif

---

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter